

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU RÉSEAU DES CHAMBRES DE MÉTIER ET DE L'ARTISANAT



11 juillet 2014

CHAMBRE DE METIERS ET DE
L'ARTISANAT DE LA LOIRE

Rue de l'Artisanat et du
Concept
BP 724
42951 Saint-Etienne Cedex 9
Tél. : 04 77 92 38 00
Fax : 04 77 92 38 17
contact@cma-loire.fr
www.cma-loire.fr

APPRENTISSAGE

L'APCMA en phase avec les objectifs de développement de l'apprentissage du Premier ministre

L'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA) et les chambres de métiers et de l'artisanat s'associent aux objectifs que le Premier ministre vient de présenter sur l'apprentissage.

Face à l'urgence de la situation de non emploi des jeunes et face au recul de l'apprentissage, les premières décisions portent à la fois sur le vote quasi immédiat de crédits supplémentaires d'environ 200 M€ pour augmenter les moyens et pallier les inégalités du versement de la taxe d'apprentissage et à la fois le fléchage de 100 M€ de fonds européens sur le logement des apprentis.

Pour développer l'apprentissage, le choix d'obtenir davantage de négociations de la part des branches professionnelles est positif ainsi que le versement de 1 000 euros pour le premier apprenti embauché par une entreprise artisanale appartenant à ces branches.

Les CMA, reconnues pour l'importance des missions qu'elles assurent pour le développement de l'apprentissage, participeront à la conférence prévue en septembre sur l'apprentissage.

L'APCMA et les CMA s'associent aux propositions des régions en matière d'apprentissage

L'APCMA et les chambres de métiers et de l'artisanat expriment leur totale adhésion avec les propositions de l'ARF (Association des régions de France), formulées le 8 juillet dernier lors de la conférence sociale, pour faciliter l'embauche d'apprentis par les entreprises artisanales.

Les quatre propositions sont :

- le relèvement des seuils pour les primes à vingt salariés ;
- alléger les normes, en particulier sur les machines dangereuses ;
- veiller aux risques de substitution entre le contrat d'avenir et le contrat apprentissage ;
- dégager des marges de manœuvres budgétaires pour la modernisation et l'équipement des CFA.



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Loire

Le recul constaté de l'apprentissage pour l'année 2013/2014, s'est élevé à 8 % tous secteurs confondus. Dans la même période, les CFA gérés par les CMA ont enregistré une baisse limitée à 4 %.

L'enjeu porte sur la rentrée de septembre 2014 dans un contexte économique particulièrement difficile pour les entreprises. L'objectif des chambres de métiers et de l'artisanat d'atteindre le chiffre de 100 000 nouveaux apprentis pour l'année 2014/2015 n'est possible que si l'environnement est amélioré et facilite leur embauche par les entreprises artisanales. Les quatre propositions de l'ARF vont dans ce sens.

Pour mémoire, les entreprises artisanales forment en tout 200 000 apprentis chaque année.

Entretien avec Benoît Hamon : diagnostic partagé sur l'apprentissage

Le président de l'APCMA, Alain Griset, et le directeur général, François Moutot, ont été reçus le 9 juillet dernier par le ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Benoît Hamon.

A la suite de la 3^{ème} conférence sociale et en préparation de la conférence de septembre dédiée à l'apprentissage et annoncée par le Premier ministre, il ressort une analyse commune de la situation actuelle de l'apprentissage en France et un diagnostic partagé sur des moyens qui devrait permettre d'atteindre l'objectif de 500 000 apprentis fixé par le président de la République. Pour mémoire, les entreprises artisanales forment 200 000 apprentis chaque année.

Sur un plan plus général, le président de l'APCMA et le ministre de l'Éducation ont décidé de recenser, d'ici septembre, les difficultés et les possibilités d'amélioration des relations entre l'Éducation nationale et le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat.

→ CONTACT PRESSE

Patrice Duchez
Chargé de communication

Tél. : 04 26 46 11 03
Fax : 04 77 74 07 76
Port. 06 47 65 92 77
patrice.duchez@crma-loire.fr

www.cma-loire.fr

